



REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET



1. Dénomination et objet des trophées

Le Handi Tech Trophy est une remise de trophées, post appel à projet, qui valorise le potentiel inclusif de produits ou de services permettant de minimiser les conséquences d'une perte d'autonomie ou d'un handicap et / ou permettant de répondre aux grands enjeux sociétaux et technologiques de demain ; accroître la mobilité et les capacités de tous, vieillir dans de meilleures conditions, allonger la vie...

Le « Handi Tech Trophy » récompense les Start-ups de la French Tech, les Ecoles et les Labos de recherche qui développent des technologies inclusives et solidaires, destinées aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, ou prenant en compte les contraintes de ces personnes dans leur conception (accessibilité, universal design,...).

2. Participants et conditions de participation

La participation est réservée aux entreprises ou associations (personnes morales) et aux étudiants majeurs :

> Start-ups de la French Tech, les Ecoles et les Laboratoires de recherche qui développent des technologies inclusives (destinées aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, soit permettant un usage universel)

> Les participants doivent résider en France métropolitaine, DOM-TOM

> La participation peut se faire à titre individuel ou à titre collectif

Il est interdit d'envoyer un même projet sous différents noms sous peine d'exclusion de la sélection des trophées.

3. Les projets

Exosquelettes, véhicules autonomes, objets connectés, domotique, intelligence artificielle, thérapie génique... Tous projets, produits, ou services destinés aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, ou permettant un usage accessible à tous.

La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la présentation des projets restent la propriété des participants. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

4. Règles de présentation

Les projets doivent être envoyés avant le 31 août 2017 pour les start-ups et avant le 5 octobre pour les projets étudiants (Ecoles, Universités, etc.) sur le site <http://www.handi-tech-trophy.fr/deposer-mon-dossier> au format : pdf – présentation – vidéo.

En cas de difficulté pour déposer votre dossier, vous pouvez l'envoyer à cette adresse email : pcampanella@jobinlive.fr. Pour chaque dossier déposé un porteur de projet devra être nommé, il sera l'interlocuteur privilégié en phase de sélection.

Pour valoriser votre projet vous pouvez renseigner les points suivants :

- > Qui êtes-vous ? Présentez-vous, vos équipes, c'est un plaisir de vous connaître !
- > Décrivez le projet, produit ou service que vous souhaitez présenter aux Trophées ?
- > Répondez en quelques lignes aux questions suivantes :
 - En quoi votre initiative améliore la vie des personnes en perte d'autonomie ou avec un handicap ou encore tiens compte des contraintes d'utilisation par des personnes handicapées ou en perte d'autonomie ?
 - En quoi votre projet est-il innovant ?
 - Votre projet incorpore-t-il des avancées technologiques majeures (brevets éventuels, ...) ?
 - Quel en est le stade d'avancement (conception, tests, commercialisation,) ?
 - Quels résultats attendez-vous de votre projet (ou les résultats souhaités, vos ambitions...)
- > Visuels et témoignages sont les bienvenus.

En déposant un dossier de candidature vous vous engagez à :

- Rester disponible pour une ou des interviews entre le dépôt de dossier et le mois suivant le lendemain de l'événement (13 novembre 2017)
- Relayer l'information sur vos supports (sites, réseaux sociaux, newsletter...)
- Etre présent le lundi 13 novembre au soir à Paris dans le HUB de BPI France si vous faites partie des lauréats.

5. Le jury et la détermination des gagnants

Le jury et la détermination des gagnants : un jury de professionnels du numérique, des nouvelles technologies, des problématiques RSE et du handicap se réunira entre septembre et octobre 2017 pour sélectionner les lauréats.

Les membres du jury détermineront en toute objectivité et sans présenter de conflit d'intérêt les lauréats du concours.

Les dossiers seront évalués sur les axes suivants :

- Caractère innovant du produit ou projet
- Rupture technologique apportée par le produit ou projet
- Apport social et solidaire du produit ou projet
- Universalité de l'apport du produit ou projet
- Potentiel économique du produit ou projet
- Maturité du projet
- Coup du cœur du jury

Sur chaque axe les membres du jury seront amenés à donner une note comprise entre 1 et 5. Les produits ou projets ayant obtenu la meilleure notation seront lauréat de leur catégorie. En cas d'égalité entre plusieurs dossiers les membres du jury feront un second tour de délibération.

Les Trophées seront délivrés pour chacune des catégories suivantes :
Health – Mobility – Robotics – A.I – Employment
Et un trophée sera remis dans la catégorie "projet étudiant".

6. Remise des trophées et dotations

La remise des trophées aura lieu le 13 novembre 2017 au Hub de Bpifrance à Paris pour l'ouverture de la SEEPH 2017 à partir de 18h30. Chaque projet prés-sélectionné disposera de deux à trois places maximums pour la soirée.

La participation aux Trophées permet principalement aux participants de promouvoir leurs produits, services ou projets auprès des acteurs français impliqués dans la valorisation des technologies solidaires et inclusives.

Les lauréats disposeront également d'1/4 de page de publicité ou de rédactionnel dans le Figaro Economie du 14 novembre 2017 (cahier spécial inséré : Handi Tech Trophy).

D'une visibilité forte et d'espaces de communication pour parler de leurs innovations dans les nombreux médias partenaires de l'évènement : Cadremploi, Etre, Respect Mag, French Web, Futura, Handirect...

Des dotations non financières seront également remises à chaque lauréat. Les dotations seront proposées librement par les partenaires et sponsors de l'évènement. Il pourra s'agir d'accompagnements techniques, juridiques ou RSE, de licences et technologies nécessaires à la conception, tests ou mise en œuvre des projets, etc.

Les lauréats se verront dotés du label Handi Tech, récompensant les valeurs portées par leurs projets en France et à l'international.

Les lauréats pourront le soir de l'évènement présenter leurs produits ou projets à des grands Groupes mobilisés sur ces sujets.

7. Le calendrier du concours

> Dates de dépôt : du 15 mai 2017 au 31 aout 2017

> Date des délibérations des jury : 9 octobre 2017

> Date de la remise de trophée : 13 novembre au Hub de Bpifrance à Paris pour l'ouverture de la SEEPH 2017 à partir de 18h30

8. Le traitement des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par la société Jobinlive conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données personnelles les concernant en s'adressant à la société Jobinlive.

9. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. En cas de force majeure, Jobinlive se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

10. Litige

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.

Fait à Marseille le 15 mai 2017 par la société Jobinlive

